

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la mer

Direction des affaires maritimes

ARRÊTÉ du 5 juillet 2021

portant décision individuelle d'attribution de l'aide aux employeurs de marins embarqués sur certains navires à passagers effectuant des trajets internationaux

NOR : MERT2120378A

(Texte non paru au Journal officiel)

Par arrêté de la ministre de la mer en date du 5 juillet 2021, l'aide au titre de l'année 2021 est attribuée à l'entreprise d'armement maritime dont la dénomination et l'identifiant SIREN sont les suivants :

- Dénomination : CORSICA LINEA
- Identifiant SIREN : 815 243 852